

## **L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève obtient l'aval des élus montréalais pour le projet de paysage humanisé**

**Montréal, 2 décembre 2014** – La demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard vient de franchir une nouvelle étape d'approbation. Les élus du conseil municipal et du conseil d'agglomération ont en effet adopté respectivement les 24 et 27 novembre une résolution entérinant le [dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard](#) afin qu'il soit acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

### **Territoire unique**

Le territoire concerné couvre la zone agricole permanente de L'Île-Bizard et des milieux naturels d'intérêt qui y sont adjacents. Il se déploie sur plus de 1 100 hectares, soit près de la moitié de la superficie de l'arrondissement, et compte environ 700 résidents. Des milieux naturels, des terres agricoles, des secteurs résidentiels et des terrains de golf caractérisent ce territoire autrefois considéré comme le jardin de Montréal. On y découvre également des murets de pierres de l'époque de la colonisation de l'île.

L'obtention du statut de paysage humanisé permettra notamment d'assurer la pérennité des activités agricoles et la conservation du patrimoine naturel. « Ce secteur témoigne d'activités humaines qui se sont développées en harmonie avec la nature depuis les débuts de la colonisation, affirme monsieur Normand Marinacci, maire de l'arrondissement. C'est important pour nous de poursuivre sa conservation et de protéger de façon durable sa biodiversité ainsi que de miser sur le développement d'activités agricoles et de projets agrotouristiques. »

### **Prochaine étape**

La demande de reconnaissance sera acheminée au MDDELCC qui évaluera sa recevabilité et émettra des recommandations. Par la suite, la Table de concertation du paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui réunit notamment des citoyens de l'arrondissement, élaborera un plan de concertation et de mise en valeur. Ce plan sera soumis au Ministère en vue d'obtenir, par décret gouvernemental et arrêté ministériel, le statut de paysage humanisé projeté.

La population sera ensuite conviée à se prononcer sur le statut de paysage humanisé dans le cadre d'une consultation publique. Une fois ces étapes franchies, le gouvernement du Québec attribuera par décret le statut permanent de paysage humanisé pour une période de 25 ans.

« L'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération à la demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé marque une étape importante dans la protection des milieux naturels de Montréal », a déclaré le maire de Montréal, M. Denis Coderre. « Cette démarche originale de protection et de mise en valeur contribuera d'une part, à la consolidation de la trame verte et bleue de Montréal, et d'autre part, à augmenter d'environ 2 % la superficie des aires protégées à l'échelle de l'agglomération. »

### **Partenaires**

La démarche pour l'obtention du statut de paysage humanisé est issue d'une réflexion menée par un groupe de citoyens sur la mise en valeur de l'ouest de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal et se fait en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Les paysages humanisés sont des aires protégées différentes des parcs traditionnels. Elles se caractérisent par la présence d'activités humaines qui contribuent à la biodiversité. Contrairement à l'Europe où ce type d'aire protégée est très répandu, le Québec n'a pas encore de territoire reconnu comme paysage humanisé.

### **Sources :**

Anne Roy  
Attachée de presse  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
Ville de Montréal  
514 346-7598

Linda Boutin  
Chargée de communication  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève  
Tél. : 514 620-7344